



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 08 NOVEMBRE 2018**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil dix-huit, le huit novembre, à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 23 octobre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe BRETTON, Maire.

PRESENTS: 20

ABSENTS EXCUSES : 2

ABSENTS : 1

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1. Approuvé le choix de retenir comme déléguataire pour la gestion du Golf des Etangs la Société Prog4.2, pour une durée de 10 ans.
2. Validé la dénomination suivante : Impasse du Levant à la place de l'Allée des Jardins de Chanteclair.
3. Approuvé la désignation d'un nouveau membre au C.C.A.S : M. Christophe FAROU.
4. Validé les dates d'ouvertures dominicales des commerces pour 2019.
5. Pris acte du rapport de gestion 2017 de la S.E.D.L.

Le Maire,

Christophe BRETTON